

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique
sur la population et le développement

Bangkok, 26-28 novembre 2018

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Discussion thématique sur les questions émergentes
et les lacunes dans la mise en œuvre du Programme
d'action de la Conférence internationale sur la
population et le développement, les principales
mesures à prendre pour en poursuivre la mise en
œuvre et les recommandations de la Déclaration
ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le
développement**

**Dynamique des populations, groupes vulnérables et
résilience aux changements climatiques et aux
catastrophes****Note du secrétariat***Résumé*

La région Asie-Pacifique est la plus exposée aux catastrophes dans le monde, et les répercussions des changements climatiques risquent de faire augmenter le nombre de personnes touchées par les catastrophes dans la région. La vulnérabilité aux risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques varie selon le groupe démographique, en fonction de facteurs sociaux tels que l'âge, le sexe, le statut migratoire, l'apatridie, le statut d'autochtone et la situation géographique qui marginalisent certains groupes particuliers.

Il est donc nécessaire, pour assurer une adaptation efficace aux changements climatiques et réduire les risques de catastrophe, de comprendre les vulnérabilités essentielles des différents groupes démographiques dans la région afin de prendre des mesures permettant d'atténuer l'influence de ces facteurs.

La Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement appelle à prendre des mesures pour comprendre et réduire ces vulnérabilités. Le présent document offre un cadre conceptuel permettant d'appréhender les relations entre population, vulnérabilité et résilience, et propose des mesures fondées sur les cadres de développement arrêtés à l'échelle internationale et spécifiques à la région en vue de réduire les risques et de renforcer la résilience pour tous les groupes dans la région Asie-Pacifique.

I. Introduction

1. Les phénomènes environnementaux tels que les changements climatiques et les catastrophes présentent des risques dont les causes sont multiples et qui, combinés à d'autres facteurs, aggravent les tensions sociales et économiques existantes. On prévoit que les changements climatiques

* ESCAP/APPC/2018/L.1.

ralentiront la croissance économique, réduiront la sécurité alimentaire et créeront des cercles vicieux de la pauvreté, en particulier dans les zones urbaines, côtières et agricoles. L'évolution du climat joue un rôle dans la dynamique des populations par bien des aspects. Le nombre d'habitants, la croissance démographique, la fécondité, les migrations, la pyramide des âges, la répartition hommes-femmes, la répartition géographique et l'urbanisation déterminent quels groupes seront touchés par les changements climatiques et quels types de mesure pourraient renforcer la résilience des groupes vulnérables. Les changements climatiques ont également des effets et des répercussions sur les facteurs sociaux et environnementaux de la santé – la propreté de l'air, l'eau potable, l'assainissement, une alimentation suffisante et des logements sûrs – et partant sur la nutrition et la santé sexuelle et procréative. Les groupes qui étaient en situation vulnérable avant l'intervention des changements climatiques ou des catastrophes sont encore plus durement touchés par leurs effets.

2. En Asie et dans le Pacifique, les changements climatiques accroissent d'ores et déjà la fréquence et l'intensité des catastrophes, ce qui contribue aux déplacements de populations, exacerbe les conflits et sape les efforts déployés pour réduire la pauvreté et les inégalités. Les catastrophes écologiques à évolution lente (telles que l'élévation du niveau des mers et les sécheresses) posent des risques différents et ont des répercussions différentes des catastrophes soudaines (telles que les cyclones et les inondations) et réclament des mesures distinctes. L'incidence des catastrophes à évolution lente est difficile à mesurer ; elles ont généralement des effets progressifs sur les moyens de subsistance et la santé, notamment la réduction des rendements agricoles. Les catastrophes soudaines ont des conséquences néfastes immédiates, tels que des dommages corporels, des décès, des déplacements de populations et des dégâts matériels, mais sont également plus visibles et peuvent susciter des réactions plus rapides et efficaces.

3. La vulnérabilité aux changements climatiques n'est pas déterminée par les seules conditions climatiques externes, mais plutôt par les interactions entre les écosystèmes, les risques climatiques, le cadre bâti, les gouvernements, les communautés, les individus et d'autres facteurs sociaux. Les populations les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques sont celles qui sont déjà victimes de marginalisation en Asie et dans le Pacifique. Ces groupes sont ceux qui contribuent le moins à la production des gaz à effet de serre responsables de l'évolution du climat.

4. Des études indiquent que les changements climatiques et les catastrophes ont des répercussions considérables sur les femmes et les filles, en particulier. De nombreuses femmes seront confrontées à de multiples facteurs de risque, surtout celles qui font partie de ménages pauvres ou sont célibataires, chefs de famille, apatrides, âgées ou handicapées. Les femmes ont des responsabilités et des rôles différents au sein du ménage pour ce qui est d'apporter des soins aux enfants ou aux malades et d'approvisionner la famille en nourriture et en eau. Dans les situations de crise humanitaire, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les effets secondaires des catastrophes et des conflits, tels que les violences sexuelles et sexistes, et les perturbations dans l'accès aux soins de santé, à l'eau et à l'assainissement, qui ont des répercussions sur la santé sexuelle et procréative. La place centrale qu'occupent les femmes dans les systèmes sociaux leur donne également un rôle essentiel à jouer dans la mise en place de mesures efficaces contre les changements climatiques, en particulier en matière de réduction des risques de catastrophe, de gestion des ressources naturelles, de consommation durable des biens et services et de réduction de la dégradation de l'environnement.

5. L'urbanisation rapide de l'Asie et du Pacifique a également d'importantes conséquences sur la gestion des mesures de lutte contre les changements climatiques. La migration des populations rurales vers les zones urbaines est une stratégie d'adaptation aux changements climatiques, aux catastrophes et autres pressions. Les populations déplacées dépendent également des centres urbains pour trouver des emplois et avoir accès aux services. Les groupes de migrants internes et internationaux et d'apatrides des villes sont particulièrement vulnérables aux effets des catastrophes, surtout ceux qui vivent dans des zones isolées, exposées à des risques et mal desservies, telles que les implantations sauvages. Les migrations vers les centres urbains ont également une incidence sur les personnes qui restent dans les zones rurales, qui doivent faire face aux répercussions des catastrophes naturelles et des changements climatiques. Il s'agit souvent de personnes âgées et d'enfants, qui doivent ainsi pourvoir seuls à leurs besoins.

6. Le présent document s'intéresse aux liens entre dynamique des populations, changements climatiques et catastrophes en Asie et dans le Pacifique afin d'éclairer le prochain examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique de 2013 sur la population et le développement. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 a reconnu le rôle important que jouent les facteurs environnementaux dans l'évolution de la dynamique des populations, du développement et du bien-être de chacun¹. La Déclaration ministérielle de 2013 a également souligné qu'il convenait de prévoir les conséquences des changements climatiques et de donner la priorité à la satisfaction des besoins des personnes qui vivent dans des écosystèmes fragiles dans le cadre des processus de planification et de prise de décisions².

7. Le présent document commence par donner un aperçu des effets attendus des changements climatiques dans la région. Il met ensuite en lumière les difficultés conceptuelles dans la compréhension des vulnérabilités aux changements climatiques, avant de se pencher sur les répercussions spécifiques des changements climatiques sur les différents groupes démographiques. Enfin, la dernière section propose de nouvelles mesures de politique générale et formule des recommandations à l'intention des gouvernements et autres parties prenantes.

II. Les changements climatiques en Asie et dans le Pacifique

8. La dynamique des populations influence les causes profondes des changements climatiques et subit à son tour les répercussions de ces changements. Si environ 60 % de la population mondiale vit en Asie et dans le Pacifique³, il n'existe pas de lien direct entre le nombre d'habitants et les émissions de gaz à effet de serre par habitant dans la région. Des études montrent l'importance du niveau de consommation et de la structure démographique, plus que du nombre d'habitants, lorsque l'on évalue les conséquences de la croissance démographique sur les changements

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement*, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

² E/ESCAP/70/16, sect. I, par. 196.

³ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), *Fact sheet : population trends in Asia and the Pacific* (novembre 2013), figure 1.

climatiques⁴. D'autres éléments semblent indiquer que le revenu par habitant est le principal facteur d'impact sur l'environnement au niveau national⁵.

9. Les groupes démographiques pauvres, qui consomment peu et ont des ménages de taille plus importante, sont ceux qui contribuent le moins aux causes des changements climatiques dans la région. Les pays insulaires du Pacifique sont parmi ceux qui produisent le moins d'émissions par habitant à l'échelle mondiale⁶. Néanmoins, la région compte certains des plus grands émetteurs du monde, à la fois en termes absolus et par habitant.

10. Bien que les éléments dont on dispose ne soient pas sans ambiguïté, ils semblent indiquer qu'à mesure que le niveau de revenu augmente et que la qualité de vie s'élève, les émissions par habitant ont tendance à s'accroître, ce qui met en concurrence les mesures de lutte contre la pauvreté et les efforts déployés pour réduire les émissions.

11. Les projections sur les futurs effets des changements climatiques en Asie et dans le Pacifique indiquent qu'ils auront de multiples répercussions sur les établissements humains. Ils devraient faire augmenter la fréquence et l'intensité des catastrophes soudaines et à évolution lente, avec des variations régionales importantes. Toutes les catastrophes ne sont pas liées aux changements climatiques, mais celles qui ont des effets néfastes à grande échelle sur les populations humaines le sont souvent. L'évolution du climat fait augmenter le nombre de catastrophes hydrométéorologiques (telles qu'inondations, tempêtes, canicules et phénomènes météorologiques extrêmes) et de catastrophes climatologiques (sécheresses, incendies de forêt), mais pas les catastrophes géophysiques (telles que séismes et éruptions volcaniques)⁷.

12. La région Asie-Pacifique est d'ores et déjà la plus exposée aux catastrophes dans le monde ; en moyenne, plus de 43 000 personnes par an ont perdu la vie dans des catastrophes depuis 1970, et les populations touchées par des catastrophes dans la région représentent toujours une part disproportionnée de la population mondiale frappée par les catastrophes. Les dommages qu'elles ont causés sont estimés à 1 300 milliards de dollars. Les tempêtes, inondations et sécheresses sont parmi les principales causes des décès liés aux catastrophes⁸.

13. Les changements climatiques devraient faire augmenter les inondations, en particulier dans les zones côtières et urbaines, ainsi que dans les zones fluviales et montagneuses, endommageant les biens et les infrastructures et portant atteinte aux moyens de subsistance, et entraînant un accroissement des déplacements internes de population. La productivité agricole devrait souffrir des changements hydrologiques qui surviendront dans les grands bassins hydrographiques où vivent 1,5 milliard de personnes (en particulier le long de l'Indus, du Gange, du Brahmapoutre, du Mékong, du

⁴ Qin Zhu et Xizhe Peng, *The impacts of population change on carbon emissions in China during 1978–2008*, *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 36 (septembre 2012), p. 1-8.

⁵ David P. Knight, *Economic growth, population growth, and climate change*, 26 août 2013.

⁶ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Small island states*, dans *Climate Change 2001 : Impacts, Adaptation and Vulnerability*, James J. McCarthy et al., éd. (Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 2001).

⁷ Vinod Thomas et Ramón López, *Global increase in climate-related disasters*, ADB Economics Working Paper Series, n° 466 (Manille, Banque asiatique de développement, 2015).

⁸ *Asia-Pacific Disaster Report 2017 : Leave No One Behind - Disaster Resilience for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.II.F.16).

Fleuve Jaune, du Yang-Tsé, du Tarim, de l'Amour et du Syr-Darya)⁹. La modification des régimes de précipitations et des températures dans les zones montagneuses et de faible altitude devrait également avoir des répercussions sur la production agricole, contribuant ainsi à l'insécurité alimentaire et à l'instabilité économique. Les sécheresses devraient quant à elles entraîner un manque d'eau, des difficultés de subsistance et des pénuries alimentaires, ce qui aggravera la malnutrition.

14. Dans les zones côtières de faible altitude, l'élévation du niveau de la mer contribuera probablement à une aggravation des ondes de tempête, des inondations, des intrusions d'eau salée, et de la salinisation des sources d'eau douce et du sol. Elle provoquera également une acidification des océans, ce qui aura des répercussions sur la biodiversité, la résilience des écosystèmes et les stocks de poissons. On prévoit aussi une augmentation de la morbidité et de la mortalité liées à la chaleur. Une modification de l'incidence et de la répartition géographique des maladies infectieuses sensibles aux conditions climatiques, notamment celles transmises par les moustiques et par l'eau, est également à attendre.

15. Un grand nombre d'effets des changements climatiques en Asie et dans le Pacifique toucheront essentiellement les zones urbaines et côtières densément peuplées. La moitié de la population d'Asie – soit environ 2,4 milliards d'habitants – vit dans des zones côtières de faible altitude et des plaines inondables¹⁰. Pire encore, il semblerait que les populations aient tendance à se rapprocher des zones côtières et urbaines plutôt que de s'en éloigner. Les changements climatiques sont également un multiplicateur de risques dans les contextes de conflit ou d'équilibre fragile, ce qui contribue à déstabiliser des situations déjà précaires.

III. Conceptualisation des vulnérabilités

16. Les premières analyses des risques et des vulnérabilités liés au climat s'intéressaient principalement aux aspects géographiques et techniques des changements climatiques. Les méthodes récentes mettent davantage l'accent sur les facteurs qui déterminent la manière dont les vulnérabilités s'appliquent selon les groupes démographiques et en leur sein, aux niveaux national et infranational, et à l'échelle des communautés, des ménages et des personnes.

17. Il existe d'importantes différences entre les concepts de risque, d'exposition, de vulnérabilité, de capacité de réaction, de capacité d'adaptation et de résilience. Le risque désigne les effets que peuvent avoir les changements climatiques sur les systèmes géophysiques (c'est-à-dire inondations, sécheresses, élévation du niveau de la mer). Le degré de vulnérabilité des personnes et des communautés aux risques dépend d'un ensemble de facteurs, notamment le degré d'exposition à ce risque (la probabilité qu'il se produise), la sensibilité à ses effets (les conditions qui rendent les personnes vulnérables : niveau de pauvreté, qualité du logement et des infrastructures), la présence de capacités de réaction (à savoir la disponibilité immédiate de services de secours, d'assistance médicale et d'urgence, et d'assurances), les inégalités structurelles (telles que le patriarcat) et les capacités d'adaptation (modalités de long terme, y compris taux d'alphabétisation des adultes, égalité des sexes,

⁹ Banque asiatique de développement, *A Region at Risk: The Human Dimensions of Climate Change in Asia and the Pacific* (Manille, 2017), p. 38.

¹⁰ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Asia » dans *Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation and Vulnerability – Part B : Regional Aspects*, Vicente R. Barros et al., éd. (Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 2014), p. 1347.

bonne gouvernance, préparation aux risques de catastrophe)¹¹. La résilience désigne la capacité d'une population, d'un système ou d'une personne à faire face à un changement dans l'exposition aux risques.

18. Les effets des changements climatiques et des catastrophes sont d'autant plus marqués qu'ils touchent des populations vulnérables, qui sont très sensibles à leurs répercussions et ne disposent pas de capacités de réaction et d'adaptation solides. D'autres facteurs tels que le sexe, l'âge, le revenu, l'appartenance ethnique, l'état de santé, le statut migratoire et l'éducation déterminent l'impact sur les ménages et les individus. Si les effets des changements climatiques et des catastrophes peuvent être atténués ou évités à l'échelle nationale, les groupes vulnérables peuvent tout de même subir de graves conséquences à l'échelle des ménages et des individus. Par exemple, les mesures de réduction des risques de catastrophe prises par un pays peuvent ne pas s'appliquer aux groupes minoritaires, tels que les migrants, les apatrides ou les populations autochtones. Ainsi, il est possible que les migrants ignorent les procédures d'évacuation, ou soient victimes de discrimination de la part des services d'urgence, ce qui limite leur accès à l'aide humanitaire. En cas de catastrophe à évolution lente, il se peut qu'on estime que les populations apatrides ne peuvent pas bénéficier de l'aide publique et d'autres formes de protection sociale.

IV. Dynamique des populations, changements climatiques et répercussions sur les groupes vulnérables en Asie et dans le Pacifique

19. Les changements démographiques en Asie et dans le Pacifique ont des conséquences sur la manière dont les changements climatiques se feront sentir dans la région. De nombreux pays ont vu leurs taux de fécondité et de mortalité, auparavant élevés, se réduire, ce qui a eu pour effet d'accroître l'espérance de vie et d'accélérer le vieillissement de la population. Dans l'ensemble, les taux de pauvreté, de mortalité maternelle et d'infection à VIH ont diminué mais restent élevés, surtout chez certains groupes démographiques particuliers tels que les femmes et les filles, les populations autochtones, les migrants en situation irrégulière, les apatrides et les personnes âgées, et d'autres problèmes chroniques subsistent en matière d'accès aux services, de représentation, de logement décent et de protection sociale¹². Dans le contexte de l'évolution du climat, ce paysage socioéconomique inégal et la disponibilité variable des services de santé et sociaux nuisent directement aux capacités de réaction et d'adaptation des groupes vulnérables.

20. Il y a au moins sept dimensions à prendre en compte pour analyser la relation entre changements climatiques, catastrophes et vulnérabilités en Asie et dans le Pacifique. L'égalité femmes-hommes est une question transversale essentielle. Il est également crucial de comprendre les liens entre changements climatiques et catastrophes et la santé, la mobilité humaine, l'urbanisation, les populations autochtones, les apatrides et les jeunes.

¹¹ Bündnis Entwicklung Hilft, *World Risk Report 2017: Analysis and Prospects* (Berlin, 2017).

¹² Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Sustaining Progress on Population and Development in Asia and the Pacific: 20 Years after ICPD* (ST/ESCAP/2670), p. 17.

A. Égalité femmes-hommes

21. La dégradation de l'environnement fait peser un fardeau supplémentaire sur le temps et les revenus dont disposent les femmes, ainsi que sur leur santé, leur nutrition et leurs réseaux d'entraide¹³. Les femmes de l'Asie et du Pacifique sont confrontées à de graves discriminations, ce qui restreint leur participation à la prise de décisions concernant l'environnement. Elles doivent faire face à des obstacles formels et informels, notamment de plus lourdes responsabilités au sein du ménage et un accès limité aux biens, y compris aux terres et à la propriété. La vulnérabilité des femmes aux changements climatiques est également influencée par leur âge, leur appartenance ethnique, leur état civil, leur statut socioéconomique, leur statut migratoire, leur éducation et leurs conditions de vie.

22. Les données ventilées par sexe indiquent que les femmes subissent les conséquences des catastrophes de manière inégale. La majorité des personnes qui ont perdu la vie suite aux catastrophes ayant frappé le Bangladesh ; l'Inde ; l'Indonésie ; le Myanmar et le Népal entre 1991 et 2015 étaient des femmes¹⁴. Dans certains pays, les femmes et les filles sont parfois dissuadées d'apprendre à nager pour des motifs culturels liés à la décence, ce qui leur fait courir un risque de noyade plus élevé en cas d'inondation. Pendant une catastrophe, la probabilité du non-respect des normes sociales qui régissent le comportement des individus est accrue, ce qui fait augmenter le risque de violences sexistes et d'agressions sexuelles. On sait également que l'incidence des violences sexistes est plus forte en cas de pénurie de nourriture, d'eau et de logements, en particulier dans le cadre des déplacements de populations.

Encadré 1

Liens entre changements climatiques et traite des êtres humains

Les risques de traite des êtres humains augmentent en cas de crise humanitaire, car les gens deviennent prêts à tout et sont exposés à des formes de migration dangereuses et qui relèvent de l'exploitation. Aux Philippines, des taux plus élevés de traite des êtres humains ont été enregistrés suite au typhon Haiyan en 2013. Les trafiquants ciblaient les déplacés philippins, les ménages dont le chef de famille était une femme et les enfants qui avaient perdu leurs parents. Des phénomènes semblables ont été observés au Bangladesh à la suite du cyclone Sidr en 2007 et du cyclone Aila en 2009. Dans le premier cas, il a été rapporté que les victimes de traite des êtres humains étaient forcées à se prostituer ou à travailler le long de la frontière entre le Bangladesh et l'Inde.

Source : Organisation internationale pour les migrations, *The Climate Change-Human Trafficking Nexus* (Bangkok, 2016).

23. Les changements climatiques ont également des répercussions sur la santé et les droits sexuels et procréatifs. Les catastrophes provoquent souvent une pollution de l'eau. Les femmes enceintes et les jeunes enfants ont plus de risques d'être malades en consommant de l'eau contaminée. Un accès insuffisant à l'eau potable et à un assainissement adéquat augmente également le risque de contracter des maladies transmises par l'eau, des diarrhées et le choléra. Les toilettes endommagées et les perturbations dans l'approvisionnement en eau peuvent également priver les femmes et les filles

¹³ *Gender, the Environment and Sustainable Development in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.II.F.18).

¹⁴ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), *Action Not Words: Confronting Gender Inequality through Climate Change Action and Disaster Risk Reduction in Asia – An Overview of Progress in Asia with Evidence from Bangladesh, Cambodia and Viet Nam* (Bangkok, 2016).

des pratiques d'hygiène quotidiennes, ce qui peut être extrêmement difficile en période de menstruation. L'impossibilité d'avoir accès à des toilettes peut amener les femmes à devoir attendre que la nuit soit tombée, ou à ne pas boire d'eau pendant la journée, ce qui augmente le risque d'infection urinaire. Le fait de chercher à s'isoler après la tombée de la nuit fait également courir aux femmes un plus grand risque d'agression sexuelle.

24. Les dimensions femmes-hommes liées à la sécurité alimentaire, à la gestion des ressources naturelles, à l'utilisation de l'énergie et à la gestion des déchets sont également essentielles. Les agricultrices produisent 45 à 80 % de la nourriture dans les pays en développement, selon l'emplacement géographique. Certains facteurs structurels limitent l'accès de ces femmes au crédit et aux technologies qui pourraient leur permettre d'accroître leur productivité et leur résilience. Les femmes subissent la majeure partie des conséquences de l'accès insuffisant aux sources modernes d'énergie dans le cadre des activités quotidiennes liées au ménage telles que la culture et la préparation des aliments, le nettoyage, ainsi que l'éducation et l'emploi. L'accès à une source fiable d'énergie, en particulier une énergie propre, peut transformer radicalement la qualité de vie des femmes. Ces dernières jouent également un rôle crucial dans la gestion des déchets à l'échelle du ménage et de la communauté. Dans certaines villes indiennes, par exemple, jusqu'à 80 % des déchets sont ramassés par des femmes¹⁵.

B. Santé

25. Les changements climatiques ont de nombreux effets sur la santé des populations déjà à risque. Le stress thermique dû à l'augmentation des températures accroît le nombre des crises cardiaques, des accidents cardio-vasculaires, des insuffisances respiratoires et des insolationes. Les températures extrêmes ont des conséquences sur le fonctionnement physiologique, l'humeur, le comportement et la sécurité sur le lieu de travail, en particulier pour les travailleurs à bas salaire en extérieur et ceux qui travaillent dans des usines mal ventilées. On a déjà constaté une hausse de la mortalité et de la morbidité liées aux canicules en Asie, où les résidents d'établissements informels urbains, les groupes socioéconomiques défavorisés et les groupes ethniques minoritaires sont plus exposés que d'autres aux risques liés à la chaleur¹⁶.

26. Les changements climatiques ont également des répercussions sur les maladies infectieuses. L'augmentation des températures et de l'humidité dans les centres urbains densément peuplés accroît le risque de transmission de maladies par les moustiques, en particulier la dengue et le paludisme, ce qui menace les personnes vivant dans des logements de piètre qualité et des établissements informels, qui offrent un accès limité aux informations et aux services de santé.

27. La modification des régimes de précipitation et la baisse des rendements agricoles font augmenter les risques de malnutrition. Les femmes enceintes et allaitantes, les jeunes enfants et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables à la malnutrition, qui peut avoir des conséquences à long terme sur le développement des enfants, et ainsi les pénaliser de manière permanente. Les risques de malnutrition sont plus élevés chez les enfants

¹⁵ Agence suédoise de coopération internationale au développement, *Brief: gender and the environment* (mars 2016), p. 2-3.

¹⁶ Asia Pacific-HealthGaen, *AP-HealthGAEN Report 2011: An Asia Pacific Spotlight on Health Inequality* (2011), p. 115.

déplacés qui ont également parfois un accès limité à l'eau et à l'assainissement. Le stress lié aux catastrophes peut également réduire la production de lait maternel des femmes allaitantes et l'utilisation de substituts présente des risques importants pour la santé en l'absence d'accès à l'eau potable¹⁷.

28. Les inégalités d'accès, d'accessibilité économique et de qualité des services de santé dans la région aggravent les risques sanitaires liés aux changements climatiques. Les personnes âgées, en particulier les femmes âgées et les handicapés, sont confrontées à des difficultés supplémentaires pour accéder aux services de santé. La prévalence des handicaps devrait s'accroître en raison de la malnutrition, des maladies diarrhéiques, des modifications dans la répartition des maladies infectieuses et des dommages corporels liés aux catastrophes. Les handicapés rencontrent des obstacles pour obtenir les informations et les ressources qui pourraient les aider à s'adapter aux changements climatiques¹⁸. D'autres groupes, tels que les migrants et les apatrides, ont également des problèmes de santé liés aux changements climatiques en raison de leur accès limité aux systèmes de santé nationaux.

C. Mobilité humaine

29. Dans le contexte des changements climatiques, la mobilité humaine prend différentes formes. Les catastrophes soudaines peuvent entraîner des déplacements de populations immédiats qui ne sont pas nécessairement permanents. Les catastrophes à évolution lente peuvent provoquer des déplacements progressifs ou contribuer à des mouvements migratoires préventifs ou à des réinstallations planifiées. Il est important de bien appréhender les trois formes de mobilité humaine suivantes dans le contexte des changements climatiques (tout en notant qu'elles se recoupent et qu'il n'est pas toujours évident de faire la distinction entre déplacements volontaires et forcés) :

- Les migrations volontaires internes ou internationales, par exemple les migrations économiques dues à des pressions sur les moyens de subsistance et sur l'environnement, ou les migrations entreprises à titre d'adaptation préventive ;
- Les déplacements, qui sont une forme de migration forcée pouvant être interne ou transfrontalière ;
- Les réinstallations planifiées, qui désignent la réimplantation permanente de groupes ou de personnes et de leurs biens dans un autre lieu¹⁹.

30. Les migrations économiques constituent une importante stratégie d'adaptation aux changements climatiques, qui permettent aux personnes de diversifier leurs sources de revenus lorsque celles-ci subissent les effets de facteurs tels que la réduction des rendements agricoles en raison des sécheresses, de l'augmentation des températures et de précipitations excessives ou variables²⁰. Les envois de fonds représentent une forme d'investissement dans le développement des compétences, et de financement des dépenses

¹⁷ La modification des températures pourrait également entraîner une réduction des risques de paludisme dans d'autres zones, voir *Population Dynamics and Climate Change* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.09.III.H4), p. 138.

¹⁸ Fred Smith et al., *Disability and Climate Resilience: A Literature Review* (Londres, Leonard Cheshire Disability and Inclusive Development Centre, 2017), p. 25.

¹⁹ Organisation internationale pour les migrations, *Glossary: migration, environment and climate change : evidence for policy (MECLEP)* (Genève, 2014).

²⁰ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Human security* dans *Climate Change 2014*.

quotidiennes, de santé et d'éducation, ce qui permet de renforcer la résilience des ménages²¹. En 2017, les femmes représentaient 48,4 % de l'ensemble des migrants internationaux, et plus de la moitié des migrants de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)²² ; les migrantes peuvent donc jouer un rôle fondamental dans le renforcement de la résilience. Elles sont toutefois particulièrement vulnérables aux maltraitances, surtout lorsqu'elles sont nombreuses à travailler dans des secteurs précaires tels que le travail domestique.

31. Des études semblent indiquer que les femmes ont tendance à envoyer une part plus importante de leurs revenus à leur famille dans leur pays d'origine, bien qu'elles gagnent généralement moins d'argent que les hommes. De plus, elles envoient des fonds plus régulièrement et pendant plus longtemps, ce qui veut dire qu'elles dépensent davantage en frais de transaction, d'où l'importance de réduire ces derniers et de proposer d'autres possibilités pour les envois de fonds, afin de maximiser les retombées positives des migrations²³. La cible 10.c de l'objectif de développement durable n° 10 vise à faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants.

Encadré 2

Changements climatiques et déplacements

Depuis 2010, plus de 190 millions de personnes ont été déplacées en raison de catastrophes soudaines, soit plus de trois fois le nombre des personnes déplacées à cause de conflits. Pour la seule année 2017, les catastrophes soudaines ont déplacé 18,8 millions de personnes. La plupart de ces catastrophes étaient liées au climat et à la météorologie et se sont produites en Asie de l'Est et dans le Pacifique. Il est difficile d'estimer le nombre de personnes qui seront déplacées en raison des changements climatiques à l'avenir. Selon les estimations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, une élévation de deux mètres du niveau des océans se traduirait par la disparition d'une superficie considérable de terres d'ici à 2100 et par le déplacement d'environ 187 millions de personnes, dont la majorité en Asie.

La majeure partie de ces déplacements devrait être temporaire et interne ; cependant, les populations se déplacent également en prévision des impacts sur l'environnement. Parmi les facteurs qui influencent les décisions migratoires, on peut citer les ressources disponibles pour s'adapter sur place, la disponibilité de cartes de risques, les conseils en matière de réduction des risques de catastrophe, l'aide au redressement et les possibilités de diversification des sources de revenu à l'échelon local. La décision de migrer à l'intérieur de son propre pays ou à l'international dépend de variables telles que le revenu, les avoirs, l'accessibilité économique des voies migratoires, la porosité et la proximité des frontières, l'accueil ménagé par des populations d'accueil, les réseaux mis en place et l'information sur les possibilités de migration.

²¹ Banque asiatique de développement, *A Region at Risk*.

²² Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *International Migration Report 2017* (ST/ESA/SER.A/403).

²³ Organisation internationale pour les migrations, *Information sheet: gender, migration and remittances* (2004).

32. La vulnérabilité accrue des migrants aux catastrophes doit également être prise en compte dans le cadre de la prévention des catastrophes et de la préparation à celles-ci. L'accès des migrants à une protection en cas de catastrophe est influencé par les barrières linguistiques, la situation irrégulière, la confiscation ou la perte des documents d'identité, la discrimination, l'exclusion des programmes d'aide sociale et des plans d'intervention d'urgence. Les migrants qui ne parlaient pas le thaï ont été parmi les plus touchés par les inondations qui ont frappé la Thaïlande en 2011²⁴.

33. Les personnes qui ne peuvent se déplacer, telles que les populations apatrides qui n'ont pas de documents d'identité et celles dont les ressources sont limitées, devraient être mises au centre des débats sur la mobilité car elles font partie des plus vulnérables. Par exemple, les travaux de recherche menés dans le Pacifique ont montré que si certaines personnes migrent déjà en raison des pressions exercées par les changements climatiques, un nombre considérable de personnes qui souhaitent émigrer ne peuvent le faire faute de moyens financiers²⁵. Il faut apporter une attention particulière à ces groupes démographiques afin de s'assurer qu'ils soient pris en compte dans les mesures de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques et qu'ils soient en mesure d'accéder à des voies migratoires sûres.

D. Urbanisation

34. En 2018, il est probable que pour la première fois dans l'histoire, la population urbaine de la région Asie-Pacifique dépassera sa population rurale. De nombreux risques nouveaux liés aux changements climatiques menacent les zones urbaines, en particulier dans les établissements informels des pays à faible revenu. Dix-sept des vingt-cinq villes du monde les plus exposées à une élévation d'un mètre du niveau des mers sont en Asie et dans le Pacifique²⁶.

35. Les villes sont la destination des travailleurs migrants qui s'adaptent aux effets des changements climatiques et des catastrophes. Les implantations sauvages attirent les migrants et les groupes vulnérables en raison de leur accessibilité économique et de leurs liens avec les emplois informels, bien qu'elles n'offrent qu'un accès limité à des logements sûrs et de qualité et aux services essentiels tels que l'énergie, l'eau, la gestion des déchets, la sécurité publique, la santé et l'éducation. Les implantations sauvages sont exposées aux risques de catastrophe, en particulier aux inondations et aux incendies. Les femmes et les migrants aux orientations et identités sexuelles diverses qui vivent dans des implantations sauvages font face à des risques accrus en raison de l'insécurité, des taux élevés de violence sexiste et de la difficulté d'accéder à l'eau pour l'hygiène et l'assainissement ainsi que d'accéder aux soins de santé, notamment aux services de santé sexuelle et procréative. Les infrastructures vieillissantes et le manque de préparation formelle aux catastrophes dans ces implantations augmentent le risque de décès, d'accident, d'exploitation et de déplacement.

²⁴ Alessandra Bravi et al., *Migrants in Countries in Crisis : Thailand Case Study - Migration and Natural Disasters – The Impact on Migrants of the 2011 Floods in Thailand* (Vienne, Centre international pour le développement des politiques migratoires, 2017).

²⁵ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Institut pour l'environnement et la sécurité humaine (UNU-EHS), *Fact sheet : climate change and migration in the Pacific - links, attitudes and future scenarios in Nauru, Tuvalu and Kiribati* (2015).

²⁶ Banque asiatique de développement, *A Region at Risk*, p. 33.

36. Les migrations vers les zones urbaines ont également des conséquences sur les personnes qui restent dans les zones rurales. Les envois de fonds des travailleurs migrants peuvent contrebalancer des coûts sociaux dans les communautés rurales d'origine, notamment la fragmentation des familles et les effets néfastes de la migration des hommes pour les femmes restées en arrière, tels que l'accroissement de la charge de travail, la nécessité de trouver un équilibre entre travail et responsabilités familiales alors qu'elles sont seules, et les risques d'insécurité. L'absence des parents peut également perturber le développement psychosocial de l'enfant, sa santé et son éducation. Dans les zones rurales, les ménages pauvres et dont le chef de famille est une femme devraient être les plus durement touchés par les changements climatiques, surtout ceux qui ne reçoivent pas de fonds d'un membre de la famille émigré. Les personnes qui ont un accès limité aux terres, au marché du travail structuré, au financement social, aux techniques agricoles résilientes, aux infrastructures et à l'éducation dans les zones rurales sont également très vulnérables aux risques de catastrophe.

E. Populations autochtones

37. Plus de 230 millions d'autochtones vivent en Asie et dans le Pacifique. Les peuples autochtones représentent 5 % de la population mondiale, mais 15 % des pauvres dans le monde, et jusqu'à un tiers des ruraux pauvres²⁷. La relation qu'entretiennent les populations autochtones avec la terre et l'environnement détermine en grande partie la manière dont elles subissent les conséquences des changements climatiques, notamment en matière de santé, de sécurité alimentaire, de spiritualité et de culture. Ces populations sont également plus susceptibles de souffrir des effets néfastes des mesures prises pour réduire les répercussions des changements climatiques et des catastrophes. Les initiatives adoptées en matière d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe doivent donc prendre en compte leurs effets sur l'accès à la terre pour les peuples autochtones, afin de veiller à préserver leur accès aux terres et aux forêts.

38. Les populations autochtones sont également très exposées aux catastrophes, en particulier lorsque ces populations ne sont pas suffisamment prises en compte dans les programmes de réduction des risques de catastrophe, notamment les plans d'évacuation. Leur exclusion peut être liée à une discrimination de la part des autorités locales ou à leur isolement géographique. Ces populations ont aussi des préférences et des besoins différents en matière de santé, et rencontrent des difficultés supplémentaires liées à la langue et à la culture qui rendent les services de santé moins adaptés et accessibles pour elles.

39. La réinstallation planifiée des communautés pour les éloigner des risques environnementaux, même lorsqu'elle est bien organisée, est associée à des effets socioéconomiques néfastes, notamment une perte de revenus et une influence négative sur la santé et l'éducation. Les communautés qui quittent leurs terres ancestrales risquent de perdre leur patrimoine culturel et les savoirs traditionnels et autochtones, notamment en matière d'environnement local.

F. Réfugiés et apatrides

40. Les populations apatrides risquent davantage de subir les conséquences des changements climatiques et des catastrophes et ont moins de chances de recevoir une assistance. Plus de 3,2 millions de personnes sont apatrides dans le monde, et plus de la moitié d'entre elles (1,7 million) vivent en Asie et dans

²⁷ Asia Pacific-HealthGaen, *AP-HealthGAEN Report 2011*, p. 90.

le Pacifique²⁸. Il s'agit notamment des groupes ethniques qui ne sont pas considérés comme des ressortissants nationaux par leur pays de résidence, et des migrants de deuxième génération qui n'ont pas été déclarés à la naissance par des parents en situation irrégulière, au risque de les rendre apatrides. Les apatrides ont fait partie des populations les plus touchées par le tsunami qui a frappé l'océan Indien en 2004, et leur statut de non-ressortissant les a souvent privés du droit à l'assistance²⁹. En juin 2017 au Bangladesh, le cyclone Mora a déplacé plus de 500 000 personnes, frappant le plus durement les populations apatrides telles que les Rohingya³⁰. Depuis août 2017, plus de 720 000 Rohingya ont fui le Myanmar pour rejoindre le Bangladesh et vivent dans des établissements surpeuplés et exposés aux risques de catastrophe dans des zones côtières de faible altitude³¹. Les femmes réfugiées et apatrides sont très souvent victimes de violences sexistes et rencontrent des difficultés extrêmes, en particulier en matière de santé sexuelle et procréative, car elles font partie des personnes de la région dont l'accès aux services essentiels est le plus limité.

G. Jeunes

41. Les jeunes subissent des répercussions multiples des changements climatiques à des âges décisifs pour leur développement. Les catastrophes peuvent avoir des effets désastreux sur les jeunes, en particulier lorsqu'ils ont déjà un accès limité aux informations, à l'éducation et aux services en matière de santé sexuelle et procréative, ce qui entraîne des grossesses non désirées et des maladies sexuellement transmissibles. Les jeunes sont exposés aux risques migratoires, car ils sont plus susceptibles d'émigrer pour trouver du travail³². Pour les jeunes filles, les phénomènes climatiques extrêmes peuvent également faire augmenter le risque de mariage précoce, comme moyen de faire face à la pauvreté provoquée par les changements climatiques³³. Le mariage précoce est une violation des droits de l'homme et prive les filles de leur enfance, ainsi que d'opportunités en matière d'éducation et d'emploi. Les changements climatiques peuvent également avoir des répercussions sur la nutrition, l'éducation, le développement mental et physique des jeunes, ainsi que sur leurs perspectives économiques et d'emploi. Les jeunes sont ceux qui sont le plus à même de trouver des solutions pour l'environnement grâce à l'adoption des nouvelles technologies, à l'innovation et à la recherche. Étant donné le grand nombre de jeunes en Asie et dans le Pacifique, il est nécessaire de prendre des mesures adaptées pour veiller à sensibiliser les jeunes à la question des changements climatiques et leur donner les moyens de faire face aux dimensions multiples que prendront les défis liés aux changements climatiques dans leurs emplois futurs.

²⁸ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Mid-Year Trends 2017* (Genève, 2018).

²⁹ Jessie Connell, *Statelessness and environmental displacement*, *Forced Migration Review*, n° 49 (mai 2015), p. 46-47.

³⁰ *Rohingya camps in Bangladesh destroyed by Cyclone Mora*, *Al Jazeera* (Doha), 1^{er} juin 2017.

³¹ États-Unis d'Amérique pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Rohingya refugee crisis* (2018). Disponible à l'adresse suivante : www.unrefugees.org/emergencies/rohingya/?SF_monthly=7014100001AZLUA4.

³² Banque asiatique de développement, *A Region at Risk*.

³³ Centre Asie-Pacifique de documentation et de recherche pour les femmes, *Sex, rights, gender in the age of climate change*, *ARROW Briefs* (2017). Disponible à l'adresse suivante : <https://arrow.org.my/wp-content/uploads/2017/10/2RB-WHCC.pdf>.

V. Efforts déployés à l'échelle mondiale pour faire face aux changements climatiques et aux problèmes démographiques

42. Le droit international ne prévoit qu'une protection limitée pour les personnes déplacées du fait des changements climatiques, des catastrophes et d'autres phénomènes environnementaux en Asie et dans le Pacifique³⁴. Les mesures prises à l'échelle régionale et mondiale mettent l'accent sur les accords non contraignants pilotés par les États visant à s'attaquer aux causes profondes des vulnérabilités grâce au développement inclusif et durable et à l'amélioration de la protection des groupes vulnérables dans les situations de crise humanitaire.

43. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 a placé les droits de l'homme, les populations, la santé et les droits sexuels et procréatifs, et l'autonomisation des femmes et des filles au cœur du développement mondial. Si les préoccupations liées à l'environnement, notamment aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, n'occupaient pas encore une place prépondérante dans ce programme d'action, celui-ci engageait néanmoins les États membres à s'assurer que les facteurs liés aux populations, à l'environnement et à l'élimination de la pauvreté soient pris en compte dans les politiques, plans et programmes de développement durable³⁵.

44. Depuis 1994, les préoccupations écologiques se sont accentuées et ont joué un rôle fondamental dans l'établissement des objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme 2030 reconnaît que les crises humanitaires et les catastrophes réduisent à néant de nombreuses retombées positives en matière de développement. L'objectif n° 1 (éliminer la pauvreté) vise à renforcer la résilience des groupes vulnérables aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre environnemental. L'objectif n° 13 (action climatique) exige d'incorporer des mesures relatives aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe dans les politiques nationales. L'objectif n° 10 (réduire les inégalités) plaide en faveur de migrations ordonnées, sûres, régulières et responsables offrant des possibilités d'adaptation aux changements climatiques aux personnes qui subissent les conséquences des pressions sur l'environnement. L'objectif n° 11 (villes et établissements humains durables) vise à réduire le nombre de personnes tuées par des catastrophes et les pertes économiques qu'elles entraînent. Parmi les autres objectifs de développement durable pertinents, on peut citer les objectifs n° 3 (bonne santé et bien-être), n° 5 (égalité des sexes), n° 8 (travail décent et croissance économique), n° 6 (eau potable et assainissement), n° 7 (énergie propre à un coût abordable), n° 9 (industrialisation, innovation et infrastructure), n° 14 (ressources marines) et n° 15 (écosystèmes terrestres).

45. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) adopté par 187 États Membres des Nations Unies vise à minimiser les pertes en vies humaines et les dommages aux infrastructures et aux services essentiels causés par les catastrophes. Il promeut la coopération entre les pays et vise à accroître le nombre d'États dotés de stratégies de réduction des risques

³⁴ Jane McAdam, *Building international approaches to climate change, disasters, and displacement*, *The Windsor Yearbook of Access to Justice*, vol. 33, n° 2 (2016).

³⁵ *Report of the International Conference on Population and Development*, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente E.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe, p. 20.

de catastrophe, notamment en améliorant considérablement la cartographie multirisque et la disponibilité des systèmes d'alerte rapide d'ici à 2030³⁶.

46. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) adoptée en 1992 propose un ensemble de mesures destinées à contribuer à l'atténuation et à l'adaptation, notamment par la facilitation de la mobilité humaine, l'établissement de systèmes socioéconomiques et écologiques résilients, la réduction des risques de catastrophe et le renforcement des capacités institutionnelles. Ces mesures ont été reprises dans l'Accord de Paris adopté à la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2015.

47. Le « *Grand Bargain* » (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) approuvé lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en 2016 et adopté par plus de 30 bailleurs de fonds et organisations humanitaires recense les meilleures pratiques, notamment une transparence accrue, le recours à des programmes de subventions en espèces (si nécessaire), une planification et un financement pluriannuels, une harmonisation des approches et une meilleure coordination entre les acteurs de l'humanitaire et du développement. Les pays s'y engagent à renforcer les capacités des intervenants locaux et nationaux, en particulier dans les situations précaires et en cas de catastrophe, et lorsque les communautés sont vulnérables aux changements climatiques.

48. Parmi les autres instruments importants adoptés à l'échelle mondiale, on peut citer :

a) Les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), dans lesquelles 115 petits États insulaires en développement se sont engagés à donner la priorité à la préparation aux changements climatiques et aux catastrophes par le renforcement de la planification préalable et de la réaction aux catastrophes, l'aide d'urgence et l'évacuation, surtout pour les populations vulnérables ;

b) L'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques, approuvé par 109 États en 2015, qui porte à la fois sur la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques et souligne l'importance du dialogue constructif pour faire face aux déplacements. L'Agenda propose une panoplie de pratiques en matière de gestion des déplacements à différents stades (préparation aux déplacements internes, protection pendant les déplacements et solutions durables) ;

c) La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qui a reconnu les effets néfastes des changements climatiques et des catastrophes et leur rôle prépondérant dans la mobilité humaine, et a ouvert la voie à l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés et du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le document final, qui a fait l'objet de négociations entre les gouvernements et devrait être officiellement adopté par les États Membres en décembre 2018, fait référence à la CCNUCC, à l'Accord de Paris et au Cadre de Sendai, et plaide en faveur de la mise en application de l'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques. La Déclaration prie instamment les États de prendre en compte les répercussions des changements climatiques sur les migrations, et reconnaît le caractère prioritaire des mesures d'adaptation dans les pays d'origine ;

³⁶ Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, par. 27 et 30.

d) En 2009, le Comité permanent interorganisations des Nations Unies a approuvé le Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui encourage la planification de mesures de long terme et durables pour les populations déplacées, y compris en raison des changements climatiques et des catastrophes ;

e) Le Nouveau Programme pour les villes, qui a été présenté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016, et offre un cadre pour la gestion durable des villes, notamment l'amélioration de la résilience des villes face aux catastrophes et aux changements climatiques.

VI. Efforts déployés à l'échelle régionale pour faire face aux changements climatiques en Asie et dans le Pacifique

49. Plusieurs arrangements et dialogues de coopération actifs aux niveaux bilatéral, régional et interrégional ont été établis en Asie et dans le Pacifique pour faire avancer les mesures de lutte contre les changements climatiques et de gestion des catastrophes.

50. La Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement de la sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique de 2013 a reconnu les défis croissants que posent les catastrophes, les conflits, les situations d'urgence complexes, les changements climatiques et la perte de biodiversité. Les ministres et hauts fonctionnaires de 47 pays d'Asie et du Pacifique ont reconnu que ces phénomènes réduisaient à néant les avancées réalisées en matière de développement en aggravant les vulnérabilités et les inégalités. Des engagements ont été pris pour anticiper les conséquences des changements climatiques, réduire les émissions de dioxyde de carbone et de gaz à effet de serre pour protéger les moyens de subsistance, et faciliter l'adaptation ou les migrations dans la dignité lorsque les pays ne peuvent plus aider leur population à survivre du fait des répercussions des changements climatiques. Des engagements ont également été pris pour promouvoir la prise en compte des groupes démographiques concernés dans le cadre de la prise de décisions en matière de réduction des risques de catastrophe³⁷.

51. Les perspectives de la Communauté de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à l'horizon 2025 donnent la priorité au développement social et à la protection de l'environnement, en vue de bâtir une communauté résiliente dotée d'une capacité accrue à s'adapter et à faire face aux vulnérabilités sociales et économiques, aux catastrophes et aux changements climatiques.

52. Le document présentant les perspectives de l'ASEAN à l'horizon 2025 sur la gestion des catastrophes, adopté en 2009, s'appuie sur les recommandations du Sommet mondial sur l'action humanitaire et pose les fondements de la coopération, de la coordination, de l'assistance technique et de la mobilisation des ressources à l'échelle régionale en matière de gestion des catastrophes et d'intervention d'urgence.

53. De même, le Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) est un document régional fondamental qui définit à la fois un programme sur quinze ans et un plan d'action en deux ans afin de réduire au minimum les

³⁷ E/ESCAP/70/16, section I.

répercussions des catastrophes dans la région. Il contient notamment les engagements suivants :

a) D'ici à 2020, tous les pays devront avoir établi des méthodologies pour la collecte des données relatives aux pertes causées par les catastrophes et des profils de risque, y compris les données ventilées par sexe, âge et handicap ;

b) D'ici à 2022, 60 % des pays devront avoir amélioré les systèmes d'alerte rapide, notamment les systèmes de surveillance et de prévision, les procédures d'évacuation, les analyses de risque, et la disponibilité et l'accès aux informations recueillies à un stade précoce ;

c) D'ici à 2030, tous les pays devront avoir réduit la mortalité, le nombre d'habitants touchés, les pertes économiques et les dommages aux infrastructures et aux services essentiels dus aux catastrophes.

54. Le plan d'action en deux ans contient notamment les engagements suivants :

a) Appuyer les mesures de réduction des risques de catastrophe tenant compte des disparités entre les sexes aux niveaux national et local, notamment l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative, la prévention et la gestion des violences sexistes et le rôle moteur des femmes ;

b) Structurer la gestion des risques de catastrophe pilotée au niveau local afin de renforcer la résilience des ménages et des communautés ;

c) Renforcer l'enseignement en matière de réduction des risques de catastrophe et climatiques et accélérer la mise en œuvre d'une approche exhaustive de la sécurité à l'école ;

d) Investir dans le développement de systèmes de santé résilients, et dans la conception et la mise en œuvre de politiques inclusives afin de garantir l'accès aux dispositifs de protection sociale et aux soins de santé primaires, notamment la santé maternelle, néonatale et infantile, ainsi que sexuelle et procréative ;

e) Élaborer/actualiser des plans de préparation et de planification préalables aux catastrophes aux niveaux local, national et régional en s'appuyant sur une approche multipartite et multisectorielle, en veillant à fournir des services complets et accessibles et des mécanismes d'orientation pour prendre en compte les besoins particuliers des femmes, des enfants, des personnes âgées, des handicapés et des autres groupes à risque.

55. La feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique issue du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable met principalement l'accent sur les questions liées à l'environnement, notamment le caractère transfrontière des changements climatiques, des catastrophes, de la sécurité énergétique, de la dégradation des écosystèmes, de la pollution des océans, des mers et des ressources marines.

56. Le volet régional de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en Asie et dans le Pacifique a jusqu'à présent consisté en une série de consultations auxquelles ont participé les pays de l'Asie-Pacifique et leurs partenaires, en reconnaissant que les villes de la région peuvent promouvoir la prospérité et l'innovation face aux changements climatiques, mais que les approches actuelles de la transformation urbaine ne sont pas durables.

57. D'autres initiatives régionales sont développées par des entités telles que l'Association de coopération économique Asie-Pacifique ; l'Association sud-asiatique de coopération régionale ; le Forum des îles du Pacifique et des cadres de coopération ; le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique ; le Sommet de l'Asie orientale et des cadres de coopération tels que la sous-région Bassin du Mékong. Des avancées sont également réalisées s'agissant des priorités régionales en matière d'environnement dans le cadre de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, instance intergouvernementale en activité depuis 1985.

58. Il est à noter que les gouvernements des îles du Pacifique se sont plus particulièrement engagés à travailler ensemble pour relever les défis liés aux changements climatiques et aux catastrophes, notamment les problèmes de migrations et de déplacements, comme en témoigne le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique et le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique : une approche intégrée pour faire face au changement climatique et à la gestion des risques de catastrophe. Ce dernier définit trois objectifs stratégiques : a) renforcer les mesures intégrées d'adaptation et de réduction des risques pour améliorer la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes ; b) un développement à faible intensité de carbone ; et c) renforcer la préparation aux catastrophes, ainsi que les moyens de secours et de relèvement après une catastrophe. Dans ce cadre, la région a également pris des engagements volontaires sur les questions de mobilité humaine liées aux changements climatiques, notamment l'intégration de ces questions dans la réduction des risques de catastrophe, le développement des programmes régionaux en matière de migrations de main-d'œuvre et les possibilités de réinstallation planifiée.

59. De nombreux pays du Pacifique ont élaboré des stratégies nationales de développement qui établissent un lien entre mobilité de la main-d'œuvre, adaptation aux changements climatiques et résultats en matière de développement durable, notamment Kiribati, les États fédérés de Micronésie et les Tuvalu. D'autres politiques nationales ont été adoptées dans le Pacifique en vue de gérer les déplacements internes et les réinstallations planifiées, en particulier aux Fidji et au Vanuatu. La mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle régionale est également encouragée par le programme néo-zélandais d'emploi saisonnier régional et le programme australien pour les travailleurs saisonniers. Le Gouvernement australien a également annoncé l'adoption d'un nouveau programme d'emploi pour le Pacifique qui, dès 2018, offrira aux habitants des pays insulaires du Pacifique très vulnérables aux changements climatiques (Kiribati, Nauru et Tuvalu) la possibilité de travailler dans les zones rurales d'Australie pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans.

60. Cependant, les programmes existants de mobilité de la main-d'œuvre posent certains problèmes tels qu'une faible participation des femmes et un coût élevé par rapport au revenu pour les travailleurs migrants du Pacifique³⁸. Les frais de transaction des envois de fonds sont également élevés dans le Pacifique, ce qui fait perdre de l'intérêt aux migrations économiques en tant que stratégies de réduction de la pauvreté. Les femmes et les hommes ont généralement une expérience différente des migrations à tous les stades du cycle migratoire (avant le départ, en transit, à l'arrivée, sur place et au retour). Il est absolument indispensable d'aider les migrants et de leurs donner les

³⁸ Yvonne Underhill-Sem et Evelyn Marsters, *Labour Mobility in the Pacific: A Systematic Literature Review of Development Impacts* (Auckland, New Zealand Institute for Pacific Research, 2017).

moyens nécessaires pour réduire les risques d'exploitation, ainsi que d'améliorer les conditions de travail et de garantir les droits de tous les travailleurs, y compris migrants, en luttant contre les pratiques qui relèvent de l'exploitation sur le marché du travail.

VII. Conclusion et recommandations

61. Lorsque les changements climatiques sont associés à d'autres risques, dangers et vulnérabilités – tels qu'une préparation insuffisante aux catastrophes, des structures de gouvernance faibles, la dégradation de l'environnement, la croissance démographique, la pauvreté et le manque de planification urbaine – leurs effets néfastes sont démultipliés. Il est essentiel d'établir un lien entre les données sociales et démographiques et la géographie des risques climatiques prévus afin d'élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation plus efficaces et globales qui tiennent compte des besoins particuliers des groupes vulnérables.

62. Il faut accorder la priorité à la cartographie multirisque participative ; à l'amélioration des systèmes d'alerte rapide, des codes de la construction et de la mise aux normes des bâtiments ; et à la prise en compte des migrations dans la planification, l'accent étant mis sur l'établissement de villes résilientes, inclusives et durables afin de renforcer la résilience des populations et des groupes vulnérables.

63. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans le contexte des changements climatiques et de la multiplication des catastrophes, les États membres pourraient envisager de prendre les mesures suivantes :

a) Identifier les vulnérabilités particulières des différents groupes démographiques tels que les enfants, les personnes âgées, les handicapés et autres s'agissant des changements climatiques et des catastrophes et tenir compte des vulnérabilités et des besoins qui leur sont propres dans les stratégies et politiques de réduction des risques et d'adaptation. De plus, donner la parole à ces groupes lors de l'élaboration des plans, stratégies et politiques ;

b) Reconnaître les vulnérabilités et besoins particuliers des femmes s'agissant des changements climatiques et des catastrophes et les encourager à jouer le rôle d'« éco-entrepreneuses » puisqu'elles sont souvent plus investies que les hommes dans les questions d'environnement, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'eau et de l'assainissement, et des énergies renouvelables. Veiller à ce que les femmes jouent un rôle de premier plan dans la prise de décisions concernant les politiques relatives aux changements climatiques et aux catastrophes ;

c) Adapter les systèmes de santé aux défis climatiques, notamment par la préparation aux épidémies et à l'augmentation des maladies vectorielles et par l'établissement de systèmes d'alerte sanitaire en cas de canicule. Dans le contexte des catastrophes, renforcer la capacité à réaliser des évaluations sanitaires rapides et à répondre aux besoins des populations déplacées ; améliorer la gestion de la santé sexuelle et procréative, maternelle, néonatale et infantile ; veiller à ce que des plans permanents soient mis en place pour les patients nécessitant un traitement contre le VIH ; et protéger les droits et la santé des victimes de violences sexistes ;

d) Concevoir des stratégies cohérentes concernant la réinstallation des populations à l'écart des risques en instaurant des garanties pour la réinstallation planifiée, en cartographiant et en protégeant les savoirs

traditionnels et le patrimoine culturel, et en sensibilisant aux risques liés à la réinstallation à tous les niveaux de gouvernement ;

e) Tenir compte des questions migratoires dans la planification à l'échelle nationale en identifiant les interlocuteurs institutionnels devant jouer un rôle moteur concernant l'environnement, les changements climatiques et les migrations dans le cadre des politiques nationales, régionales et mondiales ; en mettant en œuvre les recommandations de l'Initiative Nansen sur la protection des personnes déplacées au-delà des frontières ; en trouvant des solutions durables pour les populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays, celles qui risquent d'être déplacées et pour les personnes qui vivent dans des établissements informels ; en envisageant les migrations économiques volontaires comme une stratégie potentielle d'adaptation aux changements climatiques ; en s'engageant à réaliser les objectifs du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ; et en réduisant les frais de transaction des envois de fonds des travailleurs migrants ;

f) Renforcer la résilience des villes aux catastrophes par la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ; reconnaître le rôle des femmes, des migrants, des populations apatrides et des autres groupes vulnérables en tant que parties prenantes essentielles dans le cadre des politiques urbaines et des plans de réduction des risques de catastrophe en zone urbaine, conformément au Cadre de Sendai ; assainir les établissements informels et garantir l'accès aux services essentiels pour tous. Veiller à ce que la planification urbaine tienne compte de l'augmentation prévue des migrations des populations rurales vers les zones urbaines, surtout en provenance des zones qui devraient être durement touchées par les changements climatiques, les catastrophes et autres pressions sur l'environnement.

64. Pour prendre ces mesures, il faudra renforcer la collecte des données et établir un lien entre les données démographiques et les données géospatiales et statistiques relatives aux changements climatiques et aux catastrophes. Les pays devraient investir dans le renforcement des capacités de collecte, de classification et de diffusion des données ventilées. Les méthodologies de collecte des données devraient être harmonisées afin de progresser vers l'établissement de systèmes régionaux intégrés en la matière. Une fois les données recueillies, elles doivent être rendues publiques rapidement.